

---

# FONDS TOURISME DURABLE

*EMMANUEL  
BESSONNET*

*VENDÉE EXPANSION*





# LE FONDS TOURISME DURABLE ET LE PARTENARIAT AVEC VENDÉE EXPANSION

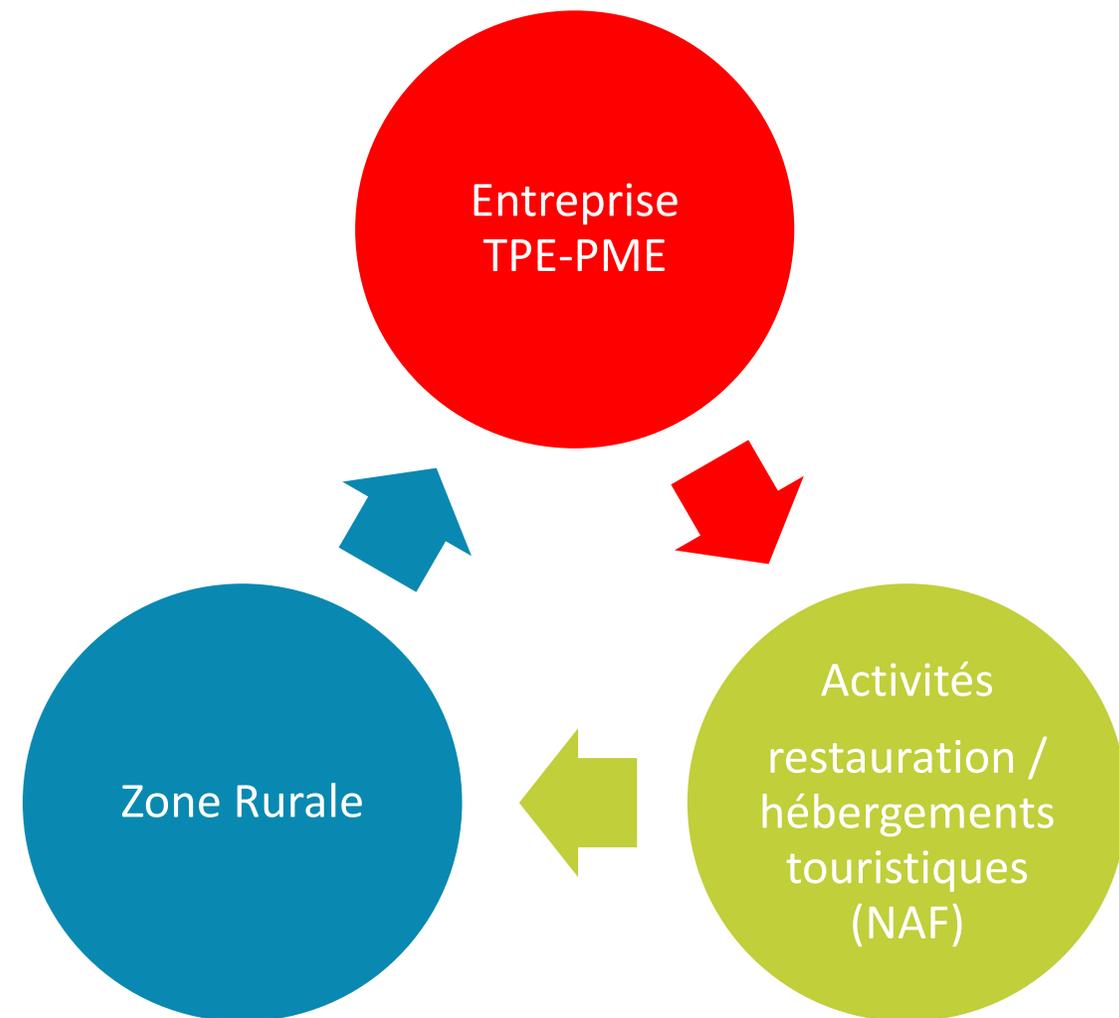
- Vendée Expansion a candidaté début 2021 à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME pour déployer le Fonds Tourisme Durable.
- Le Fonds Tourisme Durable fait partie de France Relance.
  - C'est un budget de 48M€ destiné aux hébergements et restaurants pour se moderniser, et notamment via des investissements plus éco-responsables.
  - Une liste d'actions éligibles est publiée par l'ADEME (une soixantaine d'actions).
- Vendée Expansion a été retenu pour être le partenaire sur la Vendée.
- L'objectif est de communiquer sur le Fonds Tourisme Durable, d'accompagner les professionnels dans la validation des projets éligibles, dans la démarche d'accompagnement et dans le dépôt des dossiers.





# QUI EST ÉLIGIBLE ?

- Tous les types d'hébergements touristiques (de la chambre d'hôte au village vacances) et les restaurants
- En PME, ou ETI si c'est un acteur du tourisme social
- Situés dans une commune de moins de 20 000 habitants, soit en Vendée toutes les communes sauf La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne et Montaigu-Vendée)
- Les projets en création sont éligibles s'ils disposent d'un code NAF, d'un SIRET et de statuts disponibles.





# L'ACCOMPAGNEMENT



- La 1<sup>ère</sup> démarche est de d'assurer que les investissements déjà prévus rentrent dans le cadre des actions éligibles.
- Si la structure et ses investissements sont éligibles, alors l'accompagnement est engagé.
- Il s'agit d'un diagnostic environnemental de la structure.
- Ce diagnostic permet d'obtenir un état des lieux et de faire ressortir des propositions d'améliorations dont certaines éligibles au FTD.
- Les propositions retenues et les investissements envisagés sont ensuite inscrits dans un plan d'action et un suivi de réalisation.



# LES ACTIONS ÉLIGIBLES

---

- Une soixantaine d'actions éligibles au Fonds Tourisme Durables telles que :
  - La réflexion sur un modèle économique plus écologique
  - La formation aux mesures environnementales
  - La communication numérique ou physique
  - Les approvisionnements
  - La réduction du gaspillage alimentaire, de l'utilisation de produits chimiques et des déchets en général
  - La réduction des consommations d'énergie (appareils, éclairage, isolation, végétalisation, etc.)
  - La réduction des consommations d'eau (robinetterie, suivi, machines, couverture piscine, etc.)
  - La mobilité (vélos cargos, abris vélos)
  - Diagnostics et rénovation
  - Ecolabellisation



## EXEMPLE DE DOSSIER ACCOMPAGNÉ

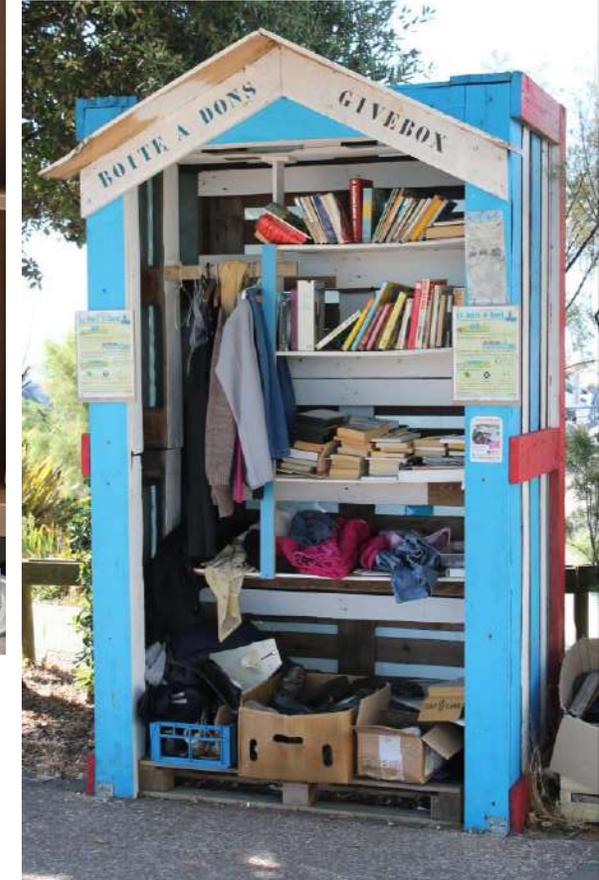
- Le camping X a été accompagné dans sa demande de Fonds Tourisme Durable pour ses projets de modernisation.
- Il a investi pour 43 986 € dans des équipements tels que :
  - Un sèche-linge et un lave-linge aux consommations réduites,
  - De la robinetterie pour ses sanitaires,
  - De l'éclairage extérieur LED,
  - Des vélos cargo électriques.
- Pour ces investissements, il a pu bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 29 281 € soit **66.5%** de prise en charge.





# EXEMPLE DE DOSSIER ACCOMPAGNÉ

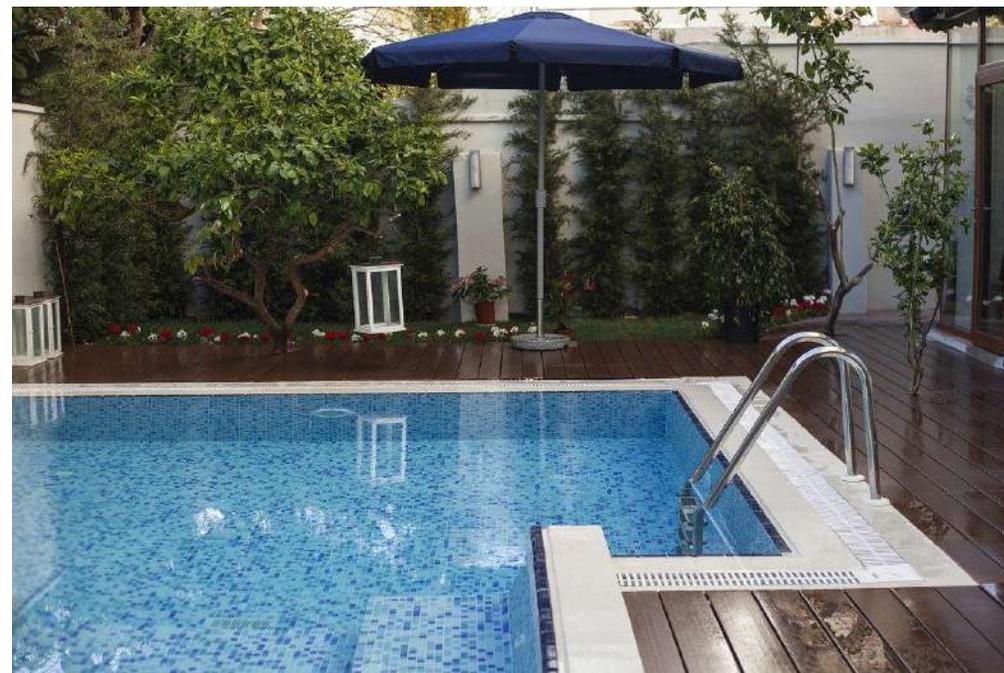
- L'hôtel X a été accompagné dans sa demande de Fonds Tourisme Durable pour ses projets de modernisation.
- Il a investi pour 26 185 € dans des équipements tels que :
  - Un sèche-linge et un lave-linge aux consommations réduites,
  - Deux congélateurs,
  - Un broyeur de végétaux,
  - Une bâche de piscine,
  - Une boîte à dons.
- Pour ces investissements, il a pu bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 20 742 € soit **79%** de prise en charge.





# EXEMPLE DE DOSSIER ACCOMPAGNÉ

- Le gîte X a été accompagné dans sa demande de Fonds Tourisme Durable pour ses projets de modernisation.
- Il a investi pour 11 478 € dans des équipements tels que :
  - Une bâche pour sa piscine,
  - Un four à bois et un four vapeur,
  - De l'éclairage extérieur LED,
  - Un pavillon de compostage,
  - La pose de volets pour ses chambres,
  - L'adaptation de son site internet.
- Pour ces investissements, il a pu bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 6 304€ soit **55%** de prise en charge.



- Entreprises intéressées
- Entreprises accompagnées
- Entreprises ayant déposé leur dossier



# LE FONDS TOURISME DURABLE ET VENDÉE EXPANSION

- Le Fonds Tourisme Durable est relancé sur 2022 et ce jusqu'au 30/11/22.
- Les entreprises doivent être accompagnées et les dossiers déposés (avec devis) avant le 30/11.
- Mais le programme d'investissement peut ensuite porter sur 18 mois.



## POUR NOUS CONTACTER

---

- Patricia POTIER

Gîtes et Chambres d'hôtes

02 51 47 61 81

[p.potier@vendee-expansion.fr](mailto:p.potier@vendee-expansion.fr)



- Emmanuel BESSONNET

Hôtels, campings, et autres hébergements

Restaurants

02 51 47 88 29

[e.bessonnet@vendee-expansion.fr](mailto:e.bessonnet@vendee-expansion.fr)

